



Belgique. Loi relative à la police de la circulation routière. Coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968. Modifiée le 10 mai 2010.

Les chapitres concernés dans le texte intégral de la loi : - Chap. V bis : "Autres substances qui influencent la capacité de conduire": <a href="<http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [1] target=_blank"><http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [2] - Chap. IX : "Imprégnation alcoolique : test de l'haleine, analyse de l'haleine et interdiction temporaire de conduire": <a href="<http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [3] target=_blank"><http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [4] - Chap. IX bis : "Autres substances qui influencent la capacité de conduire : test et interdiction temporaire de conduire" : <a href="<http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [5] target=_blank"><http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/lois/loi-de-base/4...> [6]

Thème:

Europe - tous produits psychoactifs [7]

Date du document:

Lundi Mai 10 2010

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Nouvelle réglementation belge sur le dépistage de l'alcool et des stupéfiants.

Lien(s) utile(s)

- http://www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/documents.html?doc_id=43&vID=250 [8]

[Retour à la base documentaire](#) [9]
